

2023-2024



Le Chœur de Fanny de Chaillé (création 2020 à l'Atelier de Paris CDCN) - © Marc Damage

Licence

Arts du spectacle

Parcours Études chorégraphiques

Première année



Faculté des **arts**

Université de Strasbourg

ENCADREMENT

Co-direction du département

Christophe DAMOUR et Guillaume SINTÈS

Co-responsables de la Licence

Cinéma : Macha OVTCHINNIKOVA & Raphaël SZÖLLÖSY

Danse : Guillaume SINTÈS

Théâtre : Aude ASTIER

ÉQUIPE PEDAGOGIQUE

Paul ANDRIAMANANA RASOAMIARAMANANA, artiste chorégraphique et costumier

Aude ASTIER, MCF (théâtre)

Sébastien BENOÎT, musicien

Olivier BIORET, notateur

Aurélié COULON, MCF (théâtre)

Christophe DAMOUR, MCF (cinéma)

Christelle DAUJEAN, artiste chorégraphique

Sylvain DIAZ, MCF (théâtre)

Valérie ETTER, docteure (arts visuels)

Angélique HERTZOG, PRAG (sciences du sport)

Anna KALYVI, enseignante chercheuse (danse)

Oriane MAUBERT, MCF (arts du spectacle)

Macha OVTCHINNIKOVA, MCF (cinéma)

Guillaume SINTÈS, MCF (danse)

PARTENAIRES

Ballet de l'Opéra national du Rhin / CCN

Bibliothèque nationale et universitaire (BNU)

Conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg

Direction régionale des Affaires culturelles Grand-Est

Maillon, Théâtre de Strasbourg – Scène européenne

Opéra national du Rhin

Pôle Sud CDCN

Théâtre actuel et public de Strasbourg (TAPS)

TJP / CDN d'Alsace

LICENCE 1 - SEMESTRE 1

UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	Volume horaire
1	3	1	Langue vivante étrangère (au choix) - AR3NAU01 (communiquer le code au secrétariat)	24 HTD
2	6	2	Histoire et esthétique des arts du spectacle (1) - AR3NAU02 1 CM : Introduction à l'art chorégraphique - AR3NAM20 1 CM : Analyse d'œuvres chorégraphiques - AR3NAM21	20 HCM 12 HCM
3	6	2	Histoire et esthétique des arts du spectacle (2) - AR3NAU03 1 CM : Introduction à l'art cinématographique - AR3NAM30 1 CM : Analyse d'œuvres cinématographiques - AR3NAM31	20 HCM 12 HCM
4	6	2	Histoire et esthétique des arts du spectacle (3) - AR3NAU04 1 CM : Introduction à l'art théâtral - AR3NAM40 1 CM : Analyse d'œuvres théâtrales - AR3NAM41	20 HCM 12 HCM
5	6	2	Esthétique et textes théoriques - AR3NAU05 1 CM : Philosophie de l'art - AR3NAM54 1 TD : Méthodologie de l'analyse d'œuvres en danse - AR3NAM55	20 HCM 12 HTD
6	3	1	Atelier de lecture - AR3NAU06 1 TD : Analyse de textes - AR3NAM60	26 HTD

Licence 1^{ère} année

Semestre 1

-

Arts du spectacle

-

Études chorégraphiques

UE1	Langue vivante étrangère	
AR3NAU01	Coef. 1 / 3 ECTS / 1 module	
24h TD	<p>► Langue vivante étrangère (au choix)</p> <p>Enseignement hors département dispensé par le CRAL (allemand ou anglais) ou le département concerné (autre langue). Auto-évaluation du niveau de compétence linguistique - initiation, mise à niveau de connaissances en anglais, allemand ou français pour les étudiant-es étranger-ères.</p> <p>Objectifs (connaissances et compétences) : consolidation des acquis linguistiques afin de permettre une progression du niveau élémentaire au niveau B1 ou B2 pour tous·tes les étudiant-es.</p> <p>Informations (options et cours pour non spécialistes) :</p> <p>> pour l'allemand ou l'anglais : voir notice dédiée dans l'espace Moodle de la L1</p> <p>> pour les autres langues : voir sur le site http://languesdumonde.unistra.fr/</p>	
<u>Évaluation</u>	Modalités d'évaluation définies par le CRAL ou le département concerné.	
UE2	Histoire et Esthétique du spectacle vivant (1)	
AR3NAU02	Coef. 2 / 6 ECTS / 2 modules	
AR3NAM20 20h CM	<p>► Introduction à l'art chorégraphique</p> <p>Ce cours propose, depuis la danse, une introduction aux discours sur le corps par le prisme du politique. Nous analyserons à travers l'étude de textes et d'extraits d'œuvres comment la recherche en danse pense en relation avec la sociologie, la philosophie, l'ethnologie ou encore l'histoire, les rapports entre corps et politique.</p> <p><u>Bibliographie indicative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - BERNARD Michel, <i>Le Corps</i>, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 1995. - FOUCAULT Michel, <i>Le Corps utopique</i>, Fécamp, Nouvelles Éditions Lignes, 2009. - LÉVINE Éva, TOUBOUL Patricia, <i>Le Corps. Textes choisis et présentés par Éva Lévine et Patricia Touboul</i>, Paris, GF Flammarion, 2018. - SERRES Michel, <i>Variations sur le corps</i>, Paris, Le Pommier poche, 2019. <p><u>Spectacle recommandé en lien avec le cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Extra life</i> de Gisèle Vienne, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023 au Maillon. <p><u>Calendrier prévisionnel des séances (sous réserve de modification) :</u> 21 septembre, 5, 12, 19 et 26 octobre, 9, 16 et 30 novembre, 7 et 14 décembre 2023.</p> <p>Examens prévus les 26 octobre et 21 décembre 2023.</p>	
	Guillaume SINTÈS	Jeudi, 14h-16h Amphi Cavaillès, Patio
<u>Évaluation :</u>	Contrôle de connaissance de 1h (coef. 1) + devoir sur table de 1h30 (coef. 1)	

AR3NAM21 12h CM	<p>► Analyse d'œuvres chorégraphiques</p> <p>Ce cours a pour objectif l'initiation à l'analyse d'œuvres du champ chorégraphique. À travers cinq études de cas en lien avec l'actualité chorégraphique et de la recherche universitaire, nous tenterons d'identifier les formes et les finalités plurielles que peut prendre cette analyse.</p> <p><u>Spectacle obligatoire :</u> > <i>Danse macabre</i> de Martin Zimmermann, du 18 au 20 octobre 2023 au Maillon ;</p> <p>Règlement des places directement auprès du Maillon, dès le début de l'année universitaire.</p> <p><u>Calendrier prévisionnel des séances (sous réserve de modification) :</u> 25 septembre, 2, 16 et 23 octobre, 20 et 27 novembre 2023. Examen prévu le 11 décembre 2023.</p>	
	Paul ANDRIAMANANA RASOAMIARAMANANA	Lundi, 12h-14h Amphi Cavaillès, Patio
<u>Évaluation :</u>	Devoir sur table de 1h	
UE3	Histoire et Esthétique du spectacle vivant (2)	
AR3NAU03	Coef. 2 / 6 ECTS / 2 modules	
AR3NAM30 20h CM	<p>► Introduction à l'art cinématographique</p> <p>Ce cours consiste à analyser les notions théoriques et les questions esthétiques du cinéma (le passage de l'écriture au film, la mise en scène, le jeu d'acteur, les usages du montage, les puissances du son au cinéma...) à partir des extraits de textes des réalisateurs tels que Dziga Vertov, Jean Epstein, Jean-Luc Godard, Robert Bresson, Stan Brakhage et Andreï Tarkovski. Ces questions théoriques permettront d'aborder l'analyse.</p> <p><u>Bibliographie indicative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AUMONT Jacques, <i>Les Théories des cinéastes</i>, Paris, Armand Collin, 2011 (2001). - BRESSON Robert, <i>Notes sur le cinématographe</i>, Paris, Gallimard, coll. Folio, 2015 (1975). - EPSTEIN Jean, <i>Écrits sur le cinéma (1921-1953)</i>, Paris, Seghers, tomes 1 & 2, 1974-1975. - VERTOV Dziga, <i>Le Ciné-œil de la révolution. Écrits sur le cinéma</i>, Dijon, Les Presses du réel, 2019. <p><u>Calendrier des séances et de l'examen :</u> communiqué lors de la 1^{ère} séance, le 21 septembre 2023.</p>	
	Macha OVTCHINNIKOVA	Jeudi, 16h-18h Amphi Cavaillès, Patio
<u>Évaluation :</u>	Contrôle de connaissance de 1h (coef. 1) + devoir sur table de 1h30 (coef. 1)	
AR3NAM31 12h CM	<p>► Analyse d'œuvres cinématographiques</p> <p>Il s'agira dans ce cours d'introduction de présenter différentes méthodes d'analyse de films et de proposer un entraînement à la technique de l'analyse d'extraits de films (du plan à la séquence), en puisant dans un corpus hétérogène d'œuvres (du cinéma européen au cinéma classique hollywoodien, en passant par le cinéma moderne).</p> <p><u>Bibliographie indicative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AUMONT Jacques, <i>L'Interprétation des films</i>, Paris, Armand Collin, 2017. - JULLIER Laurent, <i>L'Analyse de séquences</i>, Paris, Nathan, 2015 (4^{ème} édition). 	

- MARTIN Jessie, *Décrire le film de cinéma. Au départ de l'analyse*, Paris, Les Fondamentaux de la Sorbonne Nouvelle, 2011.

Texte à préparer pour la 1^{ère} séance : NACACHE Jacqueline, « Trois principes d'analyse ou les précautions inutiles », in *L'Analyse de film en question : regards, champs, lectures*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 145-167.

Calendrier des séances et de l'examen : communiqué lors de la 1^{ère} séance, le 19 septembre 2023.

Christophe DAMOUR

Mardi, 14h-16h

Amphi Ourisson, Faculté de Chimie

Évaluation : Devoir sur table de 1h

UE4 Histoire et Esthétique du spectacle vivant (3)

AR3NAU04 Coef. 2 / 6 ECTS / 2 modules

AR3NAM40

20h CM

► Introduction à l'art théâtral

Le cours abordera les notions scéniques fondamentales (mise en scène, dramaturgie, jeu de l'acteur, scénographie, processus de création, réception) ainsi que l'étude des transformations majeures des esthétiques scéniques, de l'Antiquité au XXI^e siècle. Il transmet les notions et points de repère essentiels l'appréhension et l'analyse du théâtre.

Bibliographie indicative :

- BIET Christian, TRIAU Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?*, Paris, Gallimard, « Folio Essais », 2006.
- ROUBINE Jean-Jacques, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, Paris, Dunod, 1990.

Calendrier prévisionnel des séances (sous réserve de modification) : 20 et 27 septembre, 4, 11, 18 et 25 octobre, 8, 15, 22 et 29 novembre 2023. Examens prévus les 25 octobre (contrôle de connaissance) et 13 décembre 2023 (devoir sur table).

Aude ASTIER & Aurélie COULON

Mercredi, 14h-16h

Amphi Ortscheidt, Escarpe

Évaluation : Contrôle de connaissance de 1h (coef. 1) + devoir sur table de 1h30 (coef. 1)

AR3NAM41

12h CM

► Analyse d'œuvres théâtrales

Ce cours propose une initiation à l'analyse de spectacles en procédant à l'étude de quelques œuvres théâtrales marquantes de ces vingt dernières années.

Les étudiant-es doivent s'inscrire dès la rentrée dans l'espace Moodle dédié à ce cours (« Analyse d'œuvres théâtrales (AR3NAM41) »).

Spectacle obligatoire :

> *La Tendresse* de Julie Bérès, du 4 au 14 octobre 2023 au TNS.

Règlement des places directement auprès du TNS, dès le début de l'année universitaire (et au plus tard le 25 septembre (réservation sous le nom : « Fac des Arts »)).

Spectacle conseillé :

> *Le Tartuffe* de Molière, mise en scène d'Ivo van Hove, le 30 septembre 2023 à La Filature (Mulhouse).

	<p><u>Calendrier prévisionnel des séances (sous réserve de modification) : 22 et 29 septembre, 6, 13, 20 et 27 octobre 2023.</u></p> <p>Examen prévu le 10 novembre 2023 (en ligne : sur Moodle).</p>	
	<p>Sylvain DIAZ</p>	<p>Vendredi, 12h-14h Amphi Ortscheidt, Escarpe</p>
<p><u>Évaluation :</u></p>	<p>Devoir sur table de 1h</p>	
<p>UE5</p>	<p>Esthétique et textes théoriques</p>	
<p>AR3NAU05</p>	<p>Coef. 2 / 6 ECTS / 3 modules</p>	
<p>AR3NAM54</p> <p>20h CM</p>	<p>► Philosophie de l'art</p> <p>« Théâtre, danse, cinéma. La <i>mimèsis</i> : théories et pratiques du jeu »</p> <p>Durant l'Antiquité, l'art se définit comme l'imitation de la réalité. Aristote, dans sa <i>Poétique</i>, énonce une première philosophie de l'art et formule par la question de <i>mimèsis</i> des notions décisives pour le théâtre, le cinéma et la danse : celles de représentation, d'histoire, de personnage, de catharsis. La notion de <i>mimèsis</i> rend compte de ce rapport qui fait de l'œuvre une production seconde, synonyme chez Platon de dégradation ontologique.</p> <p>Par les concepts d'imitation et de représentation, nous envisagerons l'art au-delà de la seule copie des apparences, interrogeant notamment à partir du XVIII^e siècle les notions d'individu et de subjectivité. Lessing pose les fondements de ce qui nous est aujourd'hui très familier, à savoir la pluralité des arts. Avec Hegel, notamment dans ses Cours d'esthétique, il s'agira de prendre la question de la <i>mimèsis</i> à rebours de la tradition : la valeur de l'art est au moins double, matière et représentation. Le cours proposera également, par la lecture et l'analyse d'un ensemble de textes théoriques sur la pratique du jeu (cinéma, danse, théâtre ; textes scientifiques et textes d'artistes) de donner quelques repères permettant d'articuler une pensée du statut de l'interprète au plateau.</p> <p><u>Bibliographie indicative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ARISTOTE, <i>Poétique</i>, trad. Pierre Destrée, Paris, éd. GF Flammarion, 2021. - BROOK Peter, <i>L'Espace vide. Écrits sur le théâtre</i>, Paris, Points, 2014. - DIDEROT Denis, <i>Paradoxe sur le comédien</i>, Paris, Essai, 2000. - DUVIGNAUD Jean, <i>L'Acteur</i>, Paris, L'Archipel, 1993. - GEFEN Alexandre, <i>La Mimèsis</i>, Paris, éd. GF Flammarion, 2020 (2003). - KLEIST (von) Heinrich, <i>Sur le Théâtre de marionnettes</i>, trad. all. Jacques Outin, Paris, éd. Mille et Une Nuits, 1998 (1810). - ROQUET Christine, <i>Vu du geste. Interpréter le mouvement dansé</i>, Pantin, éd. Centre National de la Danse, coll. « Recherches », 2019. - STANISLAVSKI Constantin, <i>La Formation de l'acteur</i>, Paris, Payot, 2001. <p><u>Calendrier prévisionnel des séances (sous réserve de modification) : 22 et 29 septembre, 6, 13, 20 et 27 octobre, 10 et 24 novembre, 1^{er} et 8 décembre 2023. Examen prévu le 15 décembre 2023.</u></p>	
	<p>Oriane MAUBERT</p>	<p>Vendredi, 8h-10h Amphi 2, Patio</p>
<p><u>Évaluation :</u></p>	<p>Devoir sur table de 1h</p>	

<p>AR3NAM55</p> <p>12h TD</p> <p>(2 groupes)</p>	<p>► Méthodologie de l'analyse d'œuvres en danse</p> <p>Ce cours ouvre sur l'analyse des diverses composantes de l'œuvre chorégraphique : mouvements du corps, scénographie, son, lumière, costume, etc. L'accent sera principalement mis sur la description des éléments du spectacle et sur l'appréhension de la posture de spectateur·trice.</p> <p><u>Spectacles obligatoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les Possédés d'Illfurth</i> de Lionel Lingelser et Yann Verburgh, du 4 au 6 octobre 2023 au TJP - <i>Good Boy</i> d'Alain Buffard, les 22 et 23 novembre 2023 à Pôle Sud <p><u>Calendrier prévisionnel des séances (sous réserve de modifications), pour les deux groupes :</u> 28 septembre, 5 et 19 octobre, 23 et 30 novembre, 7 décembre 2023 + table ronde « Les danses du Sida » dans le cadre du colloque « Quand l'œuvre saigne » (jeudi 23 novembre, à 15h, à l'auditorium du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Groupe A : avec Paul ANDRIAMANANA RASOAMIARAMANANA, de 9h à 11h, salle 301 (EM Leicester) ; > Groupe B : avec Valérie ETTER, de 11h à 13h, salle B.314 (PEGE). 	
	<p>Paul ANDRIAMANANA RASOAMIARAMANANA / Valérie ETTER</p>	<p>Jeudi, 9h-11h / Salle 301, EM Leicester</p> <p>Jeudi, 11h-13h / Salle B.314, PEGE</p>
<p><u>Évaluation :</u></p>	<p>Devoir sur table de 2h (coef. 1) + 1 oral (coef. 1)</p>	
<p>UE6</p>	<p>Atelier de lecture</p>	
<p>AR3NAU06</p>	<p>Coef. 1 / 3 ECTS / 1 module</p>	
<p>AR3NAM60</p> <p>26h TD</p> <p>(2 groupes)</p>	<p>► Découverte de la bibliothèque universitaire et de l'ENT</p> <p>La première semaine du semestre sera consacrée à la découverte, à l'occasion d'ateliers spécifiques, des outils indispensables à la réussite étudiante : la bibliothèque universitaire et l'ENT.</p> <p><u>Calendrier des ateliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe 1 : > « ENT » avec Christelle Imbert : mardi 12 septembre 2023 de 13h à 15h (salle 106, Palais u.) ; > « BU » avec Anne Costa : mardi 12 septembre 2023 de 16h à 17h (Studium). - Groupe 2 : > « ENT » avec Christelle Imbert : mercredi 13 septembre 2023 de 10h à 12h (salle 3210, Patio) ; > « BU » avec Anne Costa : mercredi 13 septembre 2023 de 14h à 15h (Studium). <p>Pour toutes et tous (groupes 1 & 2) : présentation des partenariats culturels et institutionnels, le jeudi 14 septembre 2023 de 17h à 19h (Amphi Cavaillès, Patio).</p> <p>-----</p> <p>► Atelier de lecture</p> <p>À travers la mise en relation d'une lecture méthodologique d'un ouvrage du champ chorégraphique avec une pratique de danse, les étudiant·es sont invité·es à faire des liens entre leurs perceptions et l'analyse théorique. Ce cours est pensé en relation avec les TD d'Analyse d'œuvre.</p>	

	<p><u>Bibliographie obligatoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe 1 : PERRIN Julie, <i>Projet de la matière – Odile Duboc. Mémoire(s) d’une œuvre chorégraphique</i>, Dijon ; Pantin, Les Presses du réel ; Centre national de la danse, 2007 - Groupe 2 : GLON Marie, LAUNAY Isabelle (dir), <i>Histoire de gestes</i>, Arles, Actes Sud, 2012 <p><u>Calendrier des séances (sous réserve de modifications) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe 1 (avec Paul ANDRIAMANANA RASOAMIARAMANANA), les lundis de 16h à 19h : > 25 septembre, 2, 16 et 23 octobre, 20 et 27 novembre, 4 et 11 décembre 2023. - Groupe 2 (avec Angélique HERTZOG), les mardis : > de 9h à 12h : 3, 10 et 17 octobre 2023 ; > de 10h à 12h : 24 octobre 2023 ; > de 8h à 10h : 7, 14, 21 et 28 novembre, 5 et 12 décembre 2023. 	
	<p>Paul ANDRIAMANANA RASOAMIARAMANANA / Angélique HERTZOG</p>	<p>Lundi, 16h-19h / Mardi 8h-10h ou 9h-12h ou 10h-12h Salle de danse, Portique</p>
<p><u>Évaluation :</u></p>	<p>Oral (coef. 1) + compte rendu de lecture sur temps libre (coef. 1)</p>	

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION AU SEIN DU DÉPARTEMENT DES ARTS DU SPECTACLE (CONTRÔLE CONTINU INTÉGRAL)

La première année de la Licence d'Arts du spectacle relève du régime du contrôle continu intégral avec épreuves avec convocation. La présence en cours (CM et TD) est obligatoire et des évaluations multiples sont réparties tout au long du semestre.

En cas d'absence à un examen, un justificatif doit être obligatoirement présenté au secrétariat et l'enseignant-e responsable de l'examen immédiatement prévenu-e, et ce dans un délai maximal de 7 jours, afin qu'une épreuve de substitution puisse être proposée à l'étudiant-e.

L'étudiant-e absent-e à un examen sans justificatif valable (certificat médical, convocation à un concours, etc.) sera déclaré-e défaillant-e en cas d'absence à l'une des épreuves.

Attention : la défaillance à une épreuve empêche le calcul de la moyenne générale du semestre concerné et bloque donc la compensation entre les notes.

Une dispense d'assiduité peut être obtenue auprès du secrétariat sur justificatif (contrat de travail) mais seulement pour certains CM (pas pour les TD) : l'étudiant-e devra indiquer en début d'année pour quel(s) cours il-elle demande cette dispense.

Attention : la dispense d'assiduité ne dispense pas du contrôle continu. Les étudiant-e-s sont tenus de se présenter à l'ensemble des épreuves prévues.

Chaque UE est affectée d'un coefficient et correspond à un nombre de crédits.

Pour valider son année universitaire, l'étudiant-e doit obtenir 60 crédits (30 crédits par semestre) à l'issue de la session unique d'examen.

Un-e étudiant-e n'ayant pas obtenu au moins 24 crédits par semestre doit se réinscrire dans la même année afin de rattraper les UE non validées.

À titre exceptionnel, l'étudiant-e peut cependant suivre des UE de l'année supérieure. Le nombre d'UE suivies ne peut alors représenter plus de 30 crédits par semestre (ceux de l'ancien semestre inclus). Les UE non validées de l'année précédente doivent alors demeurer la priorité de l'étudiant-e. Ceci est formalisé au sein d'un contrat pédagogique (renseignements auprès du responsable du parcours concerné).

Un-e étudiant-e ayant obtenu au moins 24 crédits par semestre peut être autorisé-e à s'inscrire dans l'année supérieure. L'étudiant-e, dans ce cas de figure, peut suivre toutes les UE de l'année en cours, et celles qu'il-elle n'a pas validées lors de l'année précédente. Cependant, les UE non validées de l'année précédente demeurent là aussi la priorité de l'étudiant-e, et cette disposition donne également lieu à un contrat pédagogique avec le responsable du parcours concerné.

Une UE est composée d'un ou plusieurs cours (CM et/ou TD). Elle est validée lorsque la moyenne de l'ensemble des notes obtenues au sein de l'UE est égale ou supérieure à 10/20.

Les notes se compensent à la fin de la première session d'examens :

- entre les cours d'une même UE ;
- entre les UE de chaque semestre ;
- entre 2 semestres consécutifs d'une même année.

LES STAGES

Les stages correspondent « à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève ou l'étudiant-e acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle ». Par ailleurs, les stages sont intégrés à un cursus de formation. Deux grands types de stages sont possibles au sein de l'Université de Strasbourg : les stages obligatoires et les stages volontaires. Au sein du département des Arts du spectacle, dans le cadre de la licence, les stages sont volontaires.

Application Pstage : pour la création d'une convention de stage étudiant, son suivi administratif et la gestion des offres de stage. La convention de stage est disponible et à télécharger sur l'ENT. **Aucun stage ne pourra être validé sans convention préalable établie au moins 3 semaines avant le début du stage.**

Les stages volontaires :

Ils correspondent à des stages effectués à l'initiative de l'étudiant-e et acceptés par l'équipe pédagogique de la formation. Ils sont obligatoirement intégrés au cursus pédagogique par le biais d'une Unité d'Enseignement (UE). Il existe trois types de stages volontaires en fonction des objectifs visés.

> Les stages volontaires de découverte (L1 & L2)

Ils visent à permettre une première découverte du milieu professionnel en cohérence avec la formation suivie. Ils sont possibles lorsqu'aucun stage obligatoire n'est prévu durant l'année universitaire.

Durée du stage : Minimum **35h** si UE supplémentaire, **70h** si UE libre.

Période : Si UE libre, le stage doit être terminé avant la tenue du jury de fin d'année. Si UE supplémentaire, le stage peut avoir lieu pendant toute l'année universitaire.

Procédure : Accord du responsable pédagogique sur la durée et la mission du stage. Après accord une convention de stage pourra être délivrée.

Évaluation : Dans le cadre d'une UE libre, un rapport de stage avec soutenance est exigé. Si c'est une UE supplémentaire, il y aura une fiche d'auto-évaluation de stage remplie par l'étudiant-e et validée par le maître de stage et le tuteur pédagogique.

> Les stages volontaires d'approfondissement (L3)

Ils visent à acquérir des compétences supplémentaires en cohérence avec la formation et à favoriser le projet d'insertion professionnelle de l'étudiant-e. Ils sont également pertinents lorsqu'un-e étudiant-e est en situation de redoublement en ayant déjà validé un semestre dans l'année de redoublement, ils servent alors de transition et évitent qu'un semestre ne soit perdu.

Durée du stage : Minimum **70h**

Période : Si UE libre, le stage doit être terminé avant la tenue du jury de fin d'année. Si UE supplémentaire, le stage peut avoir lieu pendant toute l'année universitaire.

Procédure : Accord du responsable pédagogique sur la durée et la mission du stage. Après accord une convention de stage pourra être délivrée.

Évaluation : Dans le cadre d'une UE libre, un rapport de stage avec soutenance est exigé. Si c'est une UE supplémentaire, il y aura une fiche d'auto-évaluation de stage remplie par l'étudiant-e et validée par le maître de stage et le tuteur pédagogique.

> Les stages volontaires de réorientation

Ils s'adressent à des étudiants inscrits en première année de licence ou de DUT qui envisagent de se réorienter et souhaitent tout d'abord confronter leur nouveau projet professionnel à la réalité du terrain.

Ces stages doivent s'inscrire obligatoirement dans un processus d'accompagnement assuré soit par l'équipe pédagogique soit par un conseiller d'Espace Avenir. Le stage est validé par l'équipe pédagogique, ou, le cas échéant, par un conseiller de l'Espace Avenir.

Durée du stage : Minimum **35h**

Période : Pendant toute l'année universitaire.

Procédure : Accord du responsable pédagogique sur la durée et la mission du stage. Après accord une convention de stage pourra être délivrée.

Évaluation : Fiche d'auto-évaluation de stage remplie par l'étudiant-e et validée par le maître de stage et le tuteur pédagogique.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024

Date	Sem.	Évaluation continue intégrale
Jeudi 7 septembre 2023	36	Réunion de rentrée
11/09/2023	37	Semaine 1 – 1^{er} semestre
18/09/2023	38	Semaine 2
25/09/2023	39	Semaine 3
02/10/2023	40	Semaine 4
09/10/2023	41	Semaine 5
16/10/2023	42	Semaine 6
23/10/2023	43	Semaine 7
30/10/2023	44	<i>Vacances « Toussaint »</i>
06/11/2023	45	Semaine 8
13/11/2023	46	Semaine 9
20/11/2023	47	Semaine 10
27/11/2023	48	Semaine 11
04/12/2023	49	Semaine 12
11/12/2023	50	Semaine 13
18/12/2023	51	Semaine 14
25/12/2023	52	<i>Vacances « Noël »</i>
01/01/2024	1	<i>Vacances « Noël »</i>
08/01/2024	2	<i>Semaine de révision</i>
15/01/2024	3	Semaine 15
22/01/2024	4	Semaine 16
29/01/2024	5	Inter-semestre
05/02/2024	6	Semaine 1 - 2nd semestre
12/02/2024	7	Semaine 2
19/02/2024	8	Semaine 3
26/02/2024	9	Semaine 4
04/03/2024	10	<i>Vacances « Hiver »</i>
11/03/2024	11	Semaine 5
18/03/2024	12	Semaine 6
25/03/2024	13	Semaine 7
01/04/2024	14	Semaine 8
08/04/2024	15	Semaine 9
15/04/2024	16	Semaine 10
22/04/2024	17	Semaine 11
29/04/2024	18	<i>Vacances « Printemps »</i>
06/05/2024	19	Semaine 12
13/05/2024	20	Semaine 13
20/05/2024	21	Semaine 14
27/05/2024	22	Semaine 15
03/06/2024	23	Semaine 16

Début des cours : semaine du 11 septembre 2023 (sauf mention contraire)

1^{er} Semestre : du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 26 janvier 2024 (16 semaines)

2nd Semestre : du lundi 5 février 2024 au vendredi 7 juin 2024 (16 semaines)

Congés universitaires :

> Toussaint : du vendredi 27 octobre 2023 (soir) au lundi 6 novembre 2023 (matin)

> Noël : du vendredi 22 décembre 2022 (soir) au lundi 8 janvier 2024 (matin)

> Hiver : du vendredi 1^{er} mars 2024 (soir) au lundi 11 mars 2024 (matin)

> Printemps : du vendredi 26 avril 2024 (soir) au mardi 6 mai 2024 (matin)

Contacts pédagogiques

Co-direction du département

Christophe DAMOUR damour@unistra.fr

Guillaume SINTÈS gsintes@unistra.fr

Co-responsables de la Licence

Aude ASTIER (théâtre) a.astier@unistra.fr

Macha OVTCHINNIKOVA (cinéma) ovtchinnikova@unistra.fr

Raphaël SZÖLLÖSY (cinéma) szollosy@unistra.fr

Guillaume SINTÈS (danse) gsintes@unistra.fr

Contacts administratifs

Maud FROELIGER, Vincent EMERENTIEU et Brenda RUNGASSAMY

Secrétariat des Arts du spectacle	03 68 85 66 46
Le Portique – 1 ^{er} étage, bureau 102	03 68 85 60 84
14, rue René Descartes	03 68 85 63 56
BP80010	
67084 Strasbourg Cedex	https://assistance-etudiant.unistra.fr

Le secrétariat des Arts du spectacle est ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h (15h, le vendredi).